

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1
	Version : 3
BOLIT 707	Date : 22/10/2009
	Remplace la fiche : 1/10/2007
	BL

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : BOLIT 707
Utilisations recommandées : Vernis.
FOURNISSEUR :
Nom : SARL BEAULIET - LITZLER
Adresse : 82 rue Pierre Marx
77260 LA FERTE SOUS JOUARRE
FRANCE
Téléphone : +33 1 60 22 16 01
Télécopie : +33 1 60 22 27 39
Courriel : bolit@wanadoo.fr
APPEL D'URGENCE : ORFILA (France) : +33 1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS :
Effets néfastes sur la santé : A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle
Effets sur l'environnement : Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer
Dangers physiques et chimiques :
- Incendie ou explosion : Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion
Classification du produit : Ce produit n'est pas classé comme "préparation dangereuse" selon la réglementation de la Communauté Européenne.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION :
Nature chimique : Emulsion de cire contenant un solvant
Composants présentant un danger :

Nom de la substance	Teneur	No CAS / No CE / No index	Symbole(s)	Phrase(s) R
<u>Naphta lourd (pétrole), hydrotraité</u> :	10 - 20 %	64742-48-9 / 265-150-3 / 649-327-00-6	Xn	38-65

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Amener le sujet au grand air
En cas de malaise :
Appeler un médecin
Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau et au savon
Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et abondant
En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste
Ingestion : Ne rien donner à boire et ne pas tenter de provoquer de vomissements
Appeler un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse
Poudres
Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction déconseillés : Jet d'eau bâton
Dangers spécifiques : Lors de la combustion, peut libérer :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2
	Version : 3
BOLIT 707	Date : 22/10/2009
	Remplace la fiche : 1/10/2007
	BL

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)

Protection des intervenants : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, suies
Protection complète du corps
Appareil de protection respiratoire isolant autonome

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau et les yeux
Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement
Méthodes de nettoyage :
- Récupération : Pomper le produit dans un récipient de secours :
- convenablement étiqueté
- Nettoyage/décontamination : Laver le reliquat non récupérable à grande eau
- Elimination : Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Mesures techniques : Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières autres que celles concernant la manipulation de produits chimiques usuels
Précautions à prendre : Interdiction de fumer
Conseils d'utilisation : Assurer une ventilation adaptée
Ne pas exposer à la chaleur

STOCKAGE

Mesures techniques : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière

Conditions de stockage :

- Recommandées : Stocker :
- le récipient bien fermé
- dans un endroit bien ventilé
- à température ambiante
- à l'abri du rayonnement solaire direct
- à l'écart de toute source de chaleur
- à l'écart de toute source d'ignition
- à l'abri du gel

Matières incompatibles : Acides

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle

Valeurs limites d'exposition :

- Allemagne : Hydrocarbures (gp I) : MAK = 200 ml/m³ (1000 mg/m³)

Equipements de protection individuelle :

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante :
Appareil de protection respiratoire
- Protection des mains : Gants de protection en caoutchouc
Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374
Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail
Se laver aussi souvent que nécessaire

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3
	Version : 3
BOLIT 707	Date : 22/10/2009
	Remplace la fiche : 1/10/2007
	BL

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :	Solide cireux
Couleur :	blanchâtre
Odeur :	de paraffine
pH :	Non applicable (produit insoluble)
Caractéristiques d'inflammabilité :	
- Point d'éclair :	70 °C
Solubilité :	
- dans l'eau :	Une émulsion se forme
Viscosité cinématique :	70 mm ² /s, à 40 °C

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité :	Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi
Réactions dangereuses :	
- Conditions à éviter :	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi
- Matières à éviter :	- acides
- Produits de décomposition dangereux :	Par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Oxydes de carbone (CO, CO ₂)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :	Pas de données propres disponibles Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle Naphta lourd (pétrole), hydrotraité : DL 50 po (rat) : > 2000 mg/kg DL 50 pc (lapin) : > 2000 mg/kg (données bibliographiques)
Effets locaux :	Peut provoquer une légère irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété Peut provoquer une irritation des yeux

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Produit tel quel :	Pas de données propres disponibles Eviter le rejet du produit tel quel dans l'environnement
ECOTOXICITE :	
Effets sur les organismes aquatiques :	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité : CL 50 (Poisson) / 96 h : > 1000 mg/l CE 50 (Daphnie : Daphnia magna) / 48h : > 1000 mg/l (données bibliographiques)

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

DECHETS DE PRODUIT :	
Destruction/Élimination :	Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables
EMBALLAGES SOUILLES :	
Décontamination/nettoyage :	Nettoyage à l'eau
Destruction/élimination :	Réutiliser ou recycler après lavage
REMARQUE :	L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4
	Version : 3
BOLIT 707	Date : 22/10/2009
	Remplace la fiche : 1/10/2007
	BL

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :

RID/ADR/IMDG/IATA :

Non réglementé

REMARQUE :

Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche
Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ETIQUETAGE CE :

- Phrases R :

Pas de phrase R

- Phrases S :

Pas de phrase S

- Phrases complémentaires :

Mention obligatoire sur l'étiquette :
Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions

Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.

16. AUTRES INFORMATIONS

Informations complémentaires :

Cette fiche a été réalisée en conformité au règlement REACH

Restrictions d'emploi :

Ce produit ne doit pas être utilisé pour des applications autres que celles indiquées au § 1

* Mise à jour :

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page)

Fiche de données de sécurité établie par :

LISAM SERVICES - TELEGIS
6 rue des Boucheries F-60400 NOYON
www.reachelp.com
Safety Made Easy with www.lisam.com

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Fin du document